

COLLOQUE PANCANADIEN

COLLOQUE ORGANISÉ PAR
L'ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

POUR SON
50^{ÈME} ANNIVERSAIRE

HOMMAGE À JEAN PAUL BRODEUR

ENJEUX DE LA CRIMINOLOGIE D'AUJOURD'HUI

50 ANS DE VICTIMOLOGIE

L'AVENIR DE LA
CRIMINOLOGIE

DIALOGUES ENTRE LA
RECHERCHE
ET LA PRATIQUE

*Conférences et conférenciers
résumés*

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LE 14 ET 15 AVRIL 2011



ENTRÉE LIBRE

Université 
de Montréal

JEUDI 14 AVRIL 2011

SALLE A.1360 | PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

HOMMAGE AUX TRAVAUX DE JEAN-PAUL BRODEUR

Cette journée commémorative permettra de faire un bilan provisoire de l'héritage intellectuel que nous a laissé Jean-Paul Brodeur à travers des témoignages de collègues qui mettront ses diverses contributions en perspective. Trois grands thèmes seront abordés à travers autant d'ateliers. Un premier atelier sera consacré aux recherches de Jean-Paul Brodeur sur la police et se penchera sur les outils conceptuels forgés par ce dernier pour comprendre cette institution ambiguë. Dans un deuxième atelier, l'influence des travaux de notre collègue dans la sphère criminologique anglophone sera abordée à travers les témoignages de ceux avec qui il dialogua de manière soutenue pendant trois décennies. Le troisième atelier s'attachera à mettre en lumière la richesse et l'éclectisme de sa pensée, aussi bien sous l'influence de la philosophie que de la sociologie.

12h30 – 14h

LES RECHERCHES SUR LA POLICE

Fabien Jobard - CNRS- CESDIP

René Lévy - GERN

Frédéric Ocqueteau - CNRS- CESDIP

À travers l'examen des concepts de haute et de basse police, de ses travaux sur l'enquête, sur l'utilisation du renseignement ou encore sur la place qu'occupe l'usage de la force dans le travail policier, on mettra en lumière comment l'originalité de la pensée de Jean-Paul Brodeur a influencé les recherches contemporaines sur le sujet.

14h15 – 15h45

LA CRIMINOLOGIE ANGLOPHONE

Anthony Doob, – University of Toronto

Peter Manning – Northeastern University

Philip Stenning – Griffith University

16h - 17h30

LA PHILOSOPHIE, LA JUSTICE ET LES AUTRES SAVOIRS

Stéphane Leman-Langlois – Université Laval

Georges Leroux – Université du Québec à Montréal

Samuel Tanner - Université de Montréal

Les réflexions de Jean-Paul Brodeur s'accommodaient mal des barrières disciplinaires, peut-être parce qu'il avait lui-même reçu une formation de philosophe avant de faire le grand saut en criminologie. On discutera dans cet atelier notamment des travaux qu'il mena sur la justice, sur les crimes contre l'humanité ou encore sur les découvertes réalisées par les sciences sociales.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Plénières

SALLE A.1360 ET A.1355 | PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE

8h30 - 9h30

L'ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE ET LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Pierre Landreville - Université de Montréal

Maurice Cusson - Université de Montréal

L'École de criminologie de l'Université de Montréal fut fondée en 1960, par M. Denis Szabo, au début d'une décennie très importante pour la transformation sociale et politique du Québec. Si durant les années 1960 et 1970, la «Révolution tranquille» a signifié une renaissance de l'État québécois et une profonde remise en question des systèmes de santé et de l'éducation ainsi que du rôle de l'État dans l'économie, le domaine de la justice a subi lui aussi de profondes réformes auxquelles l'École de criminologie a participé.

13h30 - 14h30

LES DÉFIS DE L'ÉVALUATION DU RISQUE

James Bonta

Cette conférence portera sur les pratiques en matière d'évaluation du risque des délinquants adultes. Nous évoquerons le chemin parcouru depuis l'évaluation clinique traditionnelle, et présenterons les limites et les nouveaux défis que posent l'évaluation du risque et sa place dans l'intervention correctionnelle de pointe.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1355

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

**L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE**

10h30 - 12h

RÉADAPTIONS ET LES PRATIQUES PROBANTES

Nadine Lanctôt et Marc Leblanc

Cet atelier abordera la question de l'évaluation de la réadaptation d'adolescents et d'adolescentes pris en charge par les Centres jeunesse. Plus spécifiquement, des résultats de recherches évaluatives permettront d'apprécier l'apport du modèle psychoéducatif classique et de l'approche cognitive-émotive-comportementale.

1. L'évaluation de la réadaptation au sein des centres de réadaptation au Québec : un aperçu historique

Marc Le Blanc

2. Quand la réadaptation se tourne vers des données probantes : l'apport du modèle psychoéducatif classique et de l'approche cognitive-émotive-comportementale

Marc Le Blanc

- Au-delà d'une mode passagère : regard sur les données probantes
- Les fondements du programme cognitif-émotif-comportemental
- Les outils et les activités du programme cognitif-émotif-comportemental

3. De la théorie à la pratique : les défis liés à l'implantation d'un programme cognitif-comportemental au sein de Centres jeunesse

Nadine Lanctôt

- Comment soutenir l'implantation d'un programme cognitif-comportemental ?
- Comment évaluer la qualité de son implantation ?
- Des leçons à retenir

4. Qu'en est-il de l'efficacité de ce programme pour les filles ?

Nadine Lanctôt

- Un programme adapté à la réalité des filles ?
- Les effets à court et à moyen termes sur les pensées, les émotions et les comportements des adolescentes
- L'influence du degré d'exposition au programme
- Ce programme s'applique-t-il aux filles qui ont des symptômes intériorisés ?
- Regard vers le futur : des recherches venir

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1355

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

**L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE**

14h45 – 16h15

GESTIONS DU RISQUE

Jean-Pierre Guay

Depuis plusieurs années l'évaluation structurée jalonne les pratiques en criminologie. L'introduction des instruments de gestion du risque a redéfini les pratiques auprès des délinquants, pratiques dont nous parlerons dans cet atelier.

1. Facteurs de risque et facteurs de protection : le SAPROF comme avenue pour bonifier l'évaluation des délinquants

Geneviève Parent, M.Sc. - Université de Montréal

Jean-Pierre Guay, Ph.D. - Professeur à l'Université de Montréal

Afin de bonifier les méthodes d'évaluation du risque, les travaux se sont multipliés depuis les 20 dernières années. Il semble toutefois que la qualité de la prédiction ait atteint un seuil de plus en plus difficile à dépasser. Une des limites des actuels instruments d'évaluation du risque est l'absence de prise en compte des facteurs de protection. Selon Pollard et coll. (1999) et Rogers (2000), toute étude approfondie du risque devrait aussi tenir compte des facteurs de protection. Cette conférence a pour objectif de soulever les différents problèmes associés à la conceptualisation et à l'opérationnalisation des facteurs de protection. Elle se terminera par la présentation du 1er instrument de jugement clinique structuré mesurant spécifiquement les facteurs de protection, le *Structured Assessment of Protective Factors (SAPROF)*.

2. De l'utilisation des simulations virtuelles en criminologie expérimentale : exemples d'applications à l'étude de la délinquance sexuelle

Patrice Renaud, Ph.D - Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais; Chercheur titulaire, Institut Philippe Pinel de Montréal; Coordonnateur, Axe transfert de connaissance et développement technologique; Centre de Recherche Fernand-Séguin

La méthode expérimentale requiert un contrôle serré des variables en jeu dans la compréhension scientifique d'un phénomène donné. Elle exige également la répétition fidèle des conditions entourant et précipitant les effets à examiner. C'est à ce prix qu'un schème causal peut être dégagé. En contrepartie, ce cadre épistémologique et les règles d'inférence qu'il suppose entraînent des limites importantes au chapitre de la généralisation des résultats à l'extérieur du laboratoire. L'arrivée des technologies du virtuel change cependant la donne en la matière, et ce en opérant une suspension des compromis demandés par la méthode expérimentale eu égard à la validité externe obtenue par le biais de cette dernière. L'utilisation de contextes simulés numériquement favorise cette suspension grâce à l'utilisation d'un ensemble de stimuli cohérents, proches de la réalité à expliquer, et dont la répétition d'occurrence peut se réaliser de façon contrôlée en laboratoire. Ainsi, il devient possible de reproduire à volonté les circonstances et le contexte incarnant un ensemble de facteurs criminogènes catalysant les comportements criminels tels qu'exprimés à l'échelle individuelle. Par exemple, la compréhension scientifique et l'évaluation diagnostique des préférences sexuelles déviantes et criminelles peuvent être approfondies par le recours à des simulations virtuelles de situations de passage à l'acte typiques.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1355

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT
**L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE**

14h45 – 16h15

GESTIONS DU RISQUE (SUITE)

Jean-Pierre Guay

3. Au-delà de la prédiction de la récidive : la mesure et la prédiction de la gravité des nouveaux délits

Jean-Pierre Guay, Ph.D. - Professeur à l' Université de Montréal; Chercheur titulaire, Institut Philippe-Pinel de Montréal

La prise en charge des personnes contrevenantes est une tâche complexe qui implique constamment des décisions cruciales. L'évaluation du risque mène à une identification adéquate des besoins, laquelle permet à son tour d'éclairer les décideurs en ce qui concerne les interventions à préconiser (Andrews, Bonta & Wormith, 2004), les meilleurs choix favorisant l'adaptation institutionnelle et l'élargissement des mesures. Les pratiques en matière d'évaluation du risque ont beaucoup évolué au fil du temps (Bonta, 1996; Doren, 2002; Hanson & Morton-Bourgon, 2007). Nombreux sont les travaux qui se sont penchés sur la fidélité et la validité (principalement prédictive) des méthodes d'évaluation du risque posé par les délinquants. La presque totalité des travaux sur la question de la validité prédictive des méthodes d'évaluation du risque indique que l'évaluation structurée (celle impliquant une codification préétablie des prédicteurs et une combinaison mécanique de ceux-ci) surpasse dans la majorité des cas l'évaluation clinique traditionnelle (Guay, 2006). Toutefois, si on peut désormais aspirer à prédire avec une certaine précision qui est susceptible de récidiver, on sait souvent bien peu de choses sur la nature des futurs délits. En effet, peu de travaux ont porté sur la mesure de la gravité des délits et sur notre capacité à la prédire. La présente conférence vise à présenter une stratégie visant à faire une telle prédiction, et discutera de la pertinence de la démarche.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1355

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE

16h30 – 18h

DÉLINQUANCE SEXUELLE

Franca Cortoni

Dans cet atelier seront présentées les recherches récentes sur deux facteurs liés à la délinquance sexuelle, telle que la question des théories implicites des agresseurs sexuels d'enfants et d'adultes ainsi que les facteurs liés au développement des intérêts sexuels déviants parmi les agresseurs d'enfants.

1. Les théories implicites des agresseurs sexuels d'enfants

Sarah Paquette - École de criminologie, Université de Montréal

Les distorsions cognitives sont définies comme étant une manière erronée de penser qui préserve les croyances négatives à propos de soi, des autres et du monde. Selon Ward (2000), les distorsions cognitives émergeraient de théories implicites. Les théories implicites permettent de prédire et d'expliquer les comportements humains mais de manières irrationnelles. Ward et Keenan (1999) ont établie une typologie de théories implicites auxquels ont recours les agresseurs sexuels d'enfants dans laquelle les auteurs classent les distorsions cognitives en 5 catégories : *Le droit d'agir à sa guise (Entitlement)*, *L'agression ne cause pas de tort aux enfants (Nature of Harm)*, *Le monde est incontrôlable (Uncontrollability)*, *Les enfants sont des êtres sexuels (Child as Sexual Being)* et *Le monde est dangereux (Dangerous World)*. L'objectif de cette étude était d'examiner le contenu cognitif du discours d'agresseurs sexuels d'enfants dans un échantillon d'hommes francophones afin de déterminer s'il est possible de reproduire les catégories de théories implicites telles que proposées par Ward et Keenan (1999), ainsi que d'investiguer la possibilité de retrouver de nouvelles théories implicites. Les analyses ont permis de trouver 6 théories implicites, dont certaines étaient identiques à leur version originale. La théorie *Le monde est dangereux* variait de sa version originale car aucun lien causal n'a été trouvé entre la perception des adultes et des enfants. La théorie *Les enfants sont des êtres sexuels* variait de sa version originale quant à sa conceptualisation. *Les enfants sont des partenaires de vie* est une nouvelle théorie implicite n'ayant pas été discutée par Ward et Keenan. Davantage de recherches sur de plus grands échantillons seront nécessaires afin de valider ces résultats.

2. Les fantasmes sexuelles déviantes d'agresseurs sexuels d'enfant : la pertinence des expériences d'adversité

Franca Cortoni - École de criminologie, Université de Montréal

Cette communication présentera les résultats d'une recherche sur les processus qui mènent au développement des intérêts sexuels déviants parmi les agresseurs sexuels d'enfants. Des entrevues semi-structurées ont été menées avec 20 agresseurs d'enfants et les trajectoires développementales ont été analysées suivant la méthode de la théorisation ancrée. Les résultats démontrent trois trajectoires distinctes liées au développement des fantasmes sexuelles déviantes. Cette recherche démontre l'impact des expériences développementales d'adversité pour certains agresseurs sexuels d'enfants. Pour d'autres, les fantasmes sexuelles déviantes se développent suite au contact sexuel avec un enfant. Dans ces trajectoires, les fantasmes sexuelles déviantes apparaissent comme mécanisme compensatoire lié directement à la faible estime de soi de ces délinquants. Les implications théoriques et cliniques sont discutées.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1355

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE

16h30 – 18h

DÉLINQUANCE SEXUELLE (SUITE)

Franca Cortoni

3. Théories implicites chez les agresseurs sexuels de femmes adultes

Nicholas Longpré - *École de criminologie, Université de Montréal*

Ward (Ward, 2000; Ward & Keenan, 1999) a proposé l'utilisation des théories implicites pour conceptualiser les pensées erronées des délinquants sexuels. Selon Ward et Keenan (1999), les distorsions cognitives émergent des *théories implicites*. Les théories implicites peuvent être définies comme étant un réseau de croyances interreliées que les délinquants ont à propos d'eux et du monde qui les entoure (Ward et al., 2006). Les délinquants sexuels utiliseraient ces réseaux de croyances pour inférer à propos de l'état mental et des comportements de leurs victimes (Ward & Keenan, 1999). Le contenu des théories implicites affecterait la façon dont l'information est retenue, perçue et interprétée et favoriserait les comportements sexuels problématiques chez les délinquants sexuels (Ward et al., 2006). À partir d'échelles mesurant les attitudes supportant le viol, Polaschek et Ward (2002) ont proposés cinq théories implicites propres aux agresseurs sexuels de femmes adultes : *Women are Sex Objects*; *Male Sex Drive is Uncontrollable*; *Entitlement*; *Dangerous World*; et *Women are Unknowable*. Cette dernière a par la suite été changée pour *Women are Dangerous* par Polaschek et Gannon (2004). Selon Polaschek et al. (2008), regrouper les cognitions sous forme de théorie implicite aiderait les délinquants à mieux conceptualiser leurs déficiences cognitives. Par contre, les théories implicites de Ward ont été tenues pour acquises et utilisées sans en vérifier la validité empirique. Les théories implicites développées pour les violeurs ont reçu peu d'appuis empiriques jusqu'à maintenant. De plus, aucune étude n'a tenté de voir s'il y avait présence d'autres théories implicites. La présente recherche avait pour but d'examiner si les théories implicites chez les violeurs étaient pleinement représentées par les travaux de Polaschek et al. (2002; 2004). Les distorsions cognitives de 21 entrevues semi-structurées ont été analysées à partir de l'analyse de leurs discours. Les analyses indiquent que quatre des cinq théories implicites sont présentes dans notre échantillon. De plus, la théorie implicite *Women are Sexual Object* serait mieux conceptualisée en tant que *Women are object*. Finalement, et contrairement aux résultats des études de Polaschek, notre échantillon présente des cognitions qui normalise la criminalité, la délinquance, la violence et la sexualité pour atteindre leurs buts. Ce résultat est consistant avec les recherches sur la carrière criminelle qui indiquent que le viol serait mieux compris dans une propension à agir de façon antisociale (Lussier, Leblanc & Proulx, 2005). Nos résultats indiquent qu'il y aurait peut être d'autres théories implicites qui n'auraient pas encore été exploré. Les implications pour de futures recherches seront discutées.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1360

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE

10h30 - 12h

PRISONS ET RÉINSERTION SOCIALE

Marion Vacheret et Bastien Quirion

Le modèle de gestion des risques tel que mis en œuvre dans le système correctionnel canadien a toujours prétendu s'inscrire dans une logique de réinsertion sociale. Or, depuis l'expansion de ce modèle et plus particulièrement ces 10 dernières années, ce point de vue est de plus en plus remis en questions. D'autres voix s'élèvent ainsi faisant ressortir qu'au contraire cette perspective engendrerait bien davantage une logique centrée sur la neutralisation et la protection de la collectivité. Les participants de cet atelier sont conviés à débattre ensemble de ces conclusions diamétralement opposées et aussi contradictoires.

1. La gestion du risque en milieu carcéral: logique de neutralisation ou de réinsertion sociale?

François Bérard - Université de Montréal

Guy Lemire - Université de Montréal

Depuis 1992, le modèle de gestion des risques guide les interventions mises en œuvre dans le cadre du Service Correctionnel du Canada. Cette conférence présente une analyse critique de ce modèle à partir d'une présentation de ce dernier et d'une réflexion autour de ses enjeux. Constatant qu'il s'agit bien davantage d'un modèle technobureaucratique centré sur la protection de la collectivité, François Bérard et Guy Lemire en questionnent les logiques et les impacts.

2. Table-ronde

Renée Brassard - Université Laval

Jo-Anne Martel - Université Laval

Dominique Robert - Université d'Ottawa

Bastien Quirion - Université d'Ottawa

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1360

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

**L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE**

14h45 - 16h15

JUSTICE ET ALTERNATIVES

Mylène Jaccoud

Cet atelier entend interroger le sens des alternatives au Canada et au Québec dans un contexte marqué par le renforcement des sanctions pénales. Les alternatives seront situées dans leur évolution historique pour mieux cerner leur portée passée et actuelle. Les glissements et les risques de pénalisation du social et d'extension des contrôles sociaux et pénaux seront débattus en examinant notamment les formes que prennent les alternatives dans la configuration de notre système pénal contemporain.

1. Débats et enjeux des alternatives au pénal

Mylène Jaccoud - Professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

Enseigne depuis 1995 à l'École de criminologie notamment un cours sur la médiation et un cours sur la justice réparatrice. A conduit diverses recherches sur la médiation pénale. Depuis 10 ans, MJ s'intéresse tout particulièrement à la médiation sociale. En plus de recherches portant sur ce secteur spécifique de la médiation, elle participe activement au soutien et au développement de projets de médiation sociale à Montréal. Œuvre également à titre de médiatrice au sein de l'Équipe de médiation urbaine (de Montréal).

Mylène Jaccoud introduira le thème de l'atelier en proposant une synthèse des principaux débats et enjeux (passés et actuels) entourant la question des alternatives au système pénal. Elle agira à titre d'animatrice de la table ronde.

2. Place de la justice réparatrice comme alternative au pénal

Véronique Strimelle - Professeure agrégée au département de criminologie de l'université d'Ottawa

Détient une maîtrise en histoire en Belgique et un doctorat en criminologie de l'université de Montréal. Formée à la médiation et à la gestion de conflit, elle poursuit actuellement des recherches portant sur divers aspects de la justice restauratrice, tant au niveau théorique qu'empirique. Ses autres recherches ont porté sur l'histoire des institutions d'enfermement pour mineurs, la réintégration sociale des personnes judiciairisées et les formes de contrôle post-institutionnel.

La justice réparatrice sera abordée sous un angle théorique; il sera particulièrement question de la place de la justice réparatrice en tant qu'alternative au pénal. Les dérives possibles de l'utilisation du modèle réparateur (pénalisation du social, tolérance zéro) seront débattues.

3. Histoire du développement des alternatives en justice des mineurs

Danielle Paquet - intervenante à Trajet, organisme de justice alternative à Montréal

Criminologue de formation, Danielle Paquet a fondé Trajet, le premier organisme de justice alternative au Québec. Elle abordera l'histoire du développement de certaines alternatives en matière de justice des mineurs au Québec. Elle dressera un portrait depuis le début des années 1980 de l'évolution de ces alternatives jusqu'à aujourd'hui. Elle questionnera le sens et les voies que prennent ces alternatives à l'heure actuelle.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1360

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT
L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE

14h45 - 16h15

JUSTICE ET ALTERNATIVES (SUITE)

Mylène Jaccoud

4. Le sens de l'alternative en justice

Pierre Marcoux - organisme de justice alternative Le Pont à Sherbrooke

Actuellement directeur de cet organisme, Pierre Marcoux est également intervenant et médiateur pénal. Il a participé à plusieurs comités de travail sur la Loi sur les jeunes contrevenants, aujourd'hui Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ainsi que sur la médiation citoyenne pour laquelle il agit à titre de formateur.

Pierre Marcoux propose une réflexion macrosociologique et politique sur le sens de l'alternative en justice. Que signifie «adopter une autre manière de faire la justice»? À quoi sont alternatifs les organismes de justice alternative du Québec? Ses réflexions l'amèneront à discuter des liens entre la mission de justice et le caractère communautaire des organismes de justice alternative du Québec et la judiciarisation des problèmes sociaux, la place du droit dans la société, la logique «service-client», la société d'experts et les enjeux du néo-libéralisme.

16h30 - 18h

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Etienne Blais

Cet atelier abordera les questions des défis liés à l'évaluation des lois et programmes de prévention de la criminalité, et de diverses théories et implications pour la promotion de la sécurité publique.

1. Débat et questions entourant le contrôle des armes à feu au Canada

Isabelle Linteau, MSc. - École de criminologie, Université de Montréal

Marie-Pier Gagné, MSc. - École de criminologie, Université de Montréal

Depuis la fin des années 1970, le gouvernement canadien a promulgué trois lois afin d'améliorer le contrôle des armes à feu (C-51 en 1977, C-17 en 1991 et C-68 en 1995). Leurs dispositions visent essentiellement à réduire l'accessibilité et la disponibilité des armes à feu, de même qu'à dissuader et à neutraliser les délinquants. À ce jour, le potentiel de ces lois demeure toujours un sujet controversé. En effet, les résultats des évaluations sont non seulement mitigés, mais renferment également plusieurs failles. L'objectif de cette présentation consiste, d'une part, à présenter les enjeux et questions liés à l'évaluation des lois en matière de contrôle des armes à feu et, d'autre part, à présenter une série de résultats issus d'un programme de recherche portant sur la prévention des traumatismes liés aux armes à feu. Enfin, quelques pistes de recherches sont proposées.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1360

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE

16h30 – 18h

SÉCURITÉ PUBLIQUE (SUITE)

Étienne Blais

2. Interventions policières contre la violence en milieu scolaire : vers une nouvelle approche ?

Étienne Blais, Ph.D - Professeur, École de criminologie, Université de Montréal ; Chercheur régulier, CIRRELT (Centre interuniversitaire de recherche en réseaux d'entreprises, logistique et transport)

Plusieurs auteurs ont avancé que le retrait des programmes policiers en milieu scolaire n'aurait que des effets triviaux sur la délinquance. En effet, les programmes de type éducatif n'arriveraient pas à prévenir l'adhésion aux gangs et la consommation de drogue. De surcroît, plusieurs jugent que les policiers ne possèdent pas les compétences pour intervenir en milieu scolaire. Dans cette présentation, nous arguons que ces conclusions sont hâtives et résultent d'une conceptualisation limitée des retombées potentielles de tels programmes. Nous présentons donc la démarche d'évaluation ainsi que les effets du programme Unité sans violence : exprimez-vous ! Au travers de la présentation, nous expliquons les stratégies adoptées pour palier les limites des recherches précédentes.

3. Dissuasion et sécurité routière : vers une nouvelle conceptualisation ?

Isabelle Beaudoin, MSc. - École de criminologie, Université de Montréal

Les résultats de plusieurs études remettent en question la théorie de la dissuasion. Pourtant, les études en sécurité routière semblent faire bande à part. En effet, plusieurs études démontrent qu'une augmentation des arrestations policières pour les infractions routières est généralement suivie d'une baisse des collisions avec blessures. Bien que les infractions routières soient de nature différente des autres crimes plus traditionnels, les résultats positifs liés à l'action répressive pourraient s'expliquer à l'aide d'une nouvelle conceptualisation de la théorie de la dissuasion. Cette présentation se propose de présenter une série de propositions permettant de mieux comprendre le déploiement et la mesure de l'effet dissuasif déployé par les peines. L'importance d'intégrer et de reformuler les notions de risque, d'environnement, de stimulus dissuasif et d'expériences vicariantes, y est discutée. Les résultats de récentes recherches viennent clore la présentation.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1360

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE

16h30 – 18h

SÉCURITÉ PUBLIQUE (SUITE)

Etienne Blais

4. La détection des récidivistes de l'alcool au volant : le début d'un temps nouveau ?

Sophie Couture, MSc. - Programme de recherche sur les addictions, Institut universitaire en santé mentale Douglas, Montréal, Québec, Canada; École de criminologie, Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada

Thomas G. Brown, PhD. - Programme de recherche sur les addictions, Institut universitaire en santé mentale Douglas, Montréal, Québec, Canada; Département de psychiatrie, Université McGill, Montréal, Québec, Canada

Serge Brochu, PhD. - École de criminologie, Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a désigné les années 2011-2020 comme la « décennie d'action pour la sécurité routière ». L'une des cibles est d'endiguer l'augmentation du nombre de décès et de blessures sur les routes associés à la consommation d'alcool. Pour ce faire, les autorités ont prôné une meilleure détection des futurs récidivistes et ce, dès leur première condamnation pour conduite avec capacités affaiblies (CCA). Cette présentation vise à rappeler les diverses approches théoriques et légales sous-jacentes à la détection de la récidive tout en les mettant à l'épreuve des faits. Également, une nouvelle ère de recherches, s'intéressant à des dimensions méconnues du domaine de la détection de la CCA, sera exposée. Premièrement, des études démontrent que les récidivistes de la CCA ont davantage de déficits neuropsychologiques (p. ex. fonctions exécutives) lorsque comparé à des données normatives. Également, les hommes et les femmes récidivistes diffèrent sur certaines de ces fonctions. Deuxièmement, les récidivistes de la CCA ont une plus faible réactivité de leur axe hypothalamo-hypophyso-surrénalien (c.-à-d. mécanisme neurobiologique réagissant au stress) qu'un groupe contrôle. Les implications cliniques des dernières avancées scientifiques dans la détection de la récidive de CCA seront abordées.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1177

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

**L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE**

10h30 - 12h

QUESTIONS INTERNATIONALES

Samuel Tanner

L'accélération du mouvement de la globalisation a fait prendre conscience qu'une large proportion de la criminalité se joue désormais hors les frontières. Cet atelier abordera les questions reliées à la déterritorialisation toujours plus marquée des contrôles sociaux et de la gouvernance de la sécurité.

1. Pour la prise au sérieux de la criminalité environnementale transnationale

Amissi Manirabona

Bien que la criminalité environnementale transnationale continue d'être une menace importante à la vie et à la santé des milliers d'individus de par le monde, elle ne semble pas susciter l'intérêt des décideurs. Après avoir donné un bref aperçu sur l'ampleur du phénomène, l'auteur de cette communication aborde les raisons susceptibles d'expliquer le fait que les crimes environnementaux transnationaux parviennent à passer inaperçus. Il conclut en suggérant quelques solutions à cette problématique.

2. Crime organisé et trafic de drogue international : un grand défi pour une justice pénale nationale

Jean-Luc Bacher

A la lumière d'un cas singulier, récemment jugé, de crime organisé ayant déployé, depuis le Kosovo, des activités très considérables de trafic d'héroïne dans plusieurs pays d'Europe occidentale, l'auteur s'attache à énoncer quelles sont les difficultés que peut rencontrer la justice d'un de ces pays, la Suisse en l'occurrence, pour mener l'enquête sur des agissements qui se sont largement produits hors de ses frontières, pour coordonner les résultats d'enquêtes conduites en des lieux, par des autorités, avec des moyens et dans des langues très diverses, pour organiser un procès, pour faire une preuve hors de tout doute raisonnable et pour obtenir que des produits du crime, y compris sous forme de biens immobiliers, soient confisqués dans d'autres pays que celui qui juge à la demande de celui-ci. En bref, il s'agit de présenter quelques-unes des principales difficultés que le système pénal d'un pays doit affronter pour s'en prendre efficacement à une organisation criminelle dont les activités sont éminemment transnationales, particulièrement soutenues et très étendues dans l'espace.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1177

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT
L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE

10h30 - 12h

QUESTIONS INTERNATIONALES (SUITE)

Samuel Tanner

3. La bande armée et la criminalité de masse comme figures impensées de la criminologie

Samuel Tanner

Peut-on prétendre comprendre le crime sans s'intéresser aux crimes de masse? Nous partons de l'axiome que la réponse est non, mais encore faut-il se donner les moyens et outils conceptuels de saisir ce phénomène complexe. C'est dans ce questionnement que s'inscrit cette communication, qui traite de la participation d'une bande armée – les *Scorpions* – dans les événements qui se sont produits en ex-Yougoslavie, durant les années 90. Plus particulièrement : quelles sont les logiques de mobilisation et de participation d'une bande armée à la violence de masse, tel qu'elle s'est produite sur ce territoire? Si l'étude de cette figure centrale d'une forme de destruction de l'Homme des plus radicales est nécessaire à sa compréhension et, ultimement, sa prévention, elle se justifie aussi d'un point de vue épistémologique : plutôt que d'ancrer une réflexion à partir de l'individu et ses motivations, démarche courante pour une criminologie dominante centrée sur les préoccupations sécuritaires des sociétés occidentales, nous postulons que c'est à partir du *groupe* et de la nature éminemment *collective* et *politique* de cette forme de criminalité extrême que la réflexion sur les dynamiques d'éliminations de populations entières doit s'amorcer. Cette démarche, nous l'espérons, permettra la genèse des connaissances plus précises et un regard nouveau sur la criminalité de masse.

14h45 - 16h15

JEUNES CONTREVENANTS

Louis-Georges Cournoyer

La prise en charge des jeunes délinquants fait l'objet de nombreux débats, questionnements et études. La Loi sur le système de justice pénale pour adolescent est un des premiers éléments importants des réflexions menées dans le cadre de cet atelier. Dans cette table ronde, différents acteurs associés à la mise en place des services destinés aux jeunes contrevenants seront appelés à discuter des enjeux auxquels ils sont confrontés lorsqu'il est question de faire retomber les résultats des recherches dans la réalité de la pratique. Des enjeux légaux, organisationnels, associés à la mise en place de programmes spécialisés, au contexte québécois ou à l'international ou à la façon d'entrer en relation avec les jeunes contrevenants seront discutés.

Les acteurs:

Pierre Hamel - avocat, Ministère de la santé et des services sociaux

Pierre Cloutier - chef de service, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU)

Clément Laporte - directeur du Centre d'expertise en délinquance et troubles de comportements (CEDJTC)

Jacques Dionne - Professeur, Université du Québec en Outaouais

Nathalie Gélinas - Julie Blanchette et Chantal Laporte, programme GART-CITE, CJM-IU

René-André Brisebois et Sophie Massé - CEDJTC

Julie Ste-Marie, Véronique Veilleux et Louis-Georges Cournoyer - École de criminologie, Université de Montréal

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1177

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT
**L'AVENIR DE LA CRIMINOLOGIE
DIALOGUES ENTRE LA RECHERCHE
ET LA PRATIQUE**

16h30 - 18h

FEMMES – À LA MÉMOIRE DE MARIE-ANDRÉE BERTRAND

Dianne Casoni et Marie-Marthe Cousineau

L'objectif de cet atelier consiste à faire le point sur la position des femmes dans des milieux de marginalité sociale en regard spécifiquement aux processus tant sociaux que psychologiques qui les conduisent puis les enferment dans une position de dépendance, voire d'asservissement.

1. Récits d'expérience des filles avec les gangs de rue

Marie-Marthe Cousineau - Université de Montréal

2. Protestants Conservateurs: Un milieu de soumission pour les femmes

Adriana Pacheco - Université de Montréal

3. Les filles dans les groupes sectaires: mariage arrangé ou presque

Dianne Casoni - Université de Montréal

4. Le mariage arrangé et forcé, ce que les femmes en disent...

Madeline Lamboley - Université de Montréal

5. La traite des femmes au Canada

Estibaliz Jimenez - Université de Montréal

6. La polygamie et ses effets

Marie-Andrée Pelland - Université de Moncton

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Plénière

SALLE A.1360 ET A.1355 | PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

50 ANS DE VICTIMOLOGIE

Organisé avec le soutien financier du Ministère de la Justice du Canada dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (SNSVAC), ce colloque cherchera à attirer l'attention sur la diversité des victimes et des victimisations et aura comme thème « *Plusieurs voix, plusieurs voies* ». Nous souhaitons aussi rappeler que ça fait 50 ans qu'on fait de la victimologie au Québec. Dès le début, des professeurs comme Henri Ellenberger, Ezzat Fattah et plus tard, Micheline Baril ont développé de la victimologie au Québec.

En effet, plusieurs types de victimes sont identifiables : victimes directes, victimes indirectes, victimes secondaires, et victimes collectives. Chacune vit la victimisation selon une perspective qui lui est propre et chacune a ses propres besoins. Bien que la Déclaration de l'ONU en regard des victimes reconnaisse toutes ces victimes, le *Code criminel du Canada* et la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels du Québec* ne les reconnaissent quant à eux pas toutes. Cependant, il faut qu'une victime soit reconnue pour déterminer à quels services cette dernière peut avoir accès. L'objectif de ce colloque sera ainsi d'attirer l'attention sur les différents besoins de ces groupes de victimes.

9h30 – 10h

LA VICTIMOLOGIE ENTRE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'ACTIVISME POLITIQUE

"LA VICTIMOLOGIE: SCIENCE SOCIALE OU TRAVAIL SOCIAL?"

Ezzat Fattah - Simon Fraser University

La victimologie est une discipline jeune et prometteuse, elle reste un sujet fascinant. Et bien que la victimisation soit aussi vieille que l'humanité elle-même, ce n'est qu'au sortir de la Deuxième guerre mondiale que l'étude scientifique des victimes de crimes a émergé comme complément essentiel à la recherche criminologique déjà bien établie sur les agresseurs. Bien que la victimologie soit maintenant fermement établie comme un champ d'étude majeur au sein de la criminologie, sa teneur, sa portée et son statut continuent à susciter beaucoup de débats et de querelles. Lors des trois dernières décennies du 20ième siècle la victimologie a subi une métamorphose très importante mais aussi inquiétante. La transformation idéologique de la victimologie a été nuisible à l'enrichissement et au progrès de la victimologie scientifique. La mutation idéologique de la victimologie est manifeste dans les conférences et les symposia qui se tiennent en son nom : l'étude des victimes qui cède le pas à l'art de les aider, la sur-identification avec des victimes de crimes, le zèle du missionnaire avec lequel les « intérêts » de la victime sont défendus et poursuivis, etc. Tout cela signale un glissement préoccupant : de savoir scientifique dépassionné, non biaisé et impartial, la victimologie est devenue un plaidoyer politique tombé dans un sectarisme déclaré.

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1140

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

50 ANS DE VICTIMOLOGIE

10h30 - 12h

PLUSIEURS VOIX, PLUSIEURS VOIES

Jo-Anne Wemmers et Ezzat Fattab

Cet atelier soulèvera la question de savoir si la victimologie a contribué à la déconstruction du stéréotype de “la victime”

Ezzat Fattab - Professeur émérite Simon Fraser University

Stéphane Guay - Professeur à l'École de Criminologie, Université de Montréal

Jo-Anne Wemmers - Professeure à l'École de Criminologie, Université de Montréal

14h45 – 16h15

LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS INTIMES

Stéphane Guay

Qui est la victime? L'analyse de la victimisation dans le contexte d'une relation de couple doit reposer sur différents paradigmes. Cet atelier examinera la dynamique complexe entre la violence et l'intimité.

1. « Violence » et « Satisfaction » conjugale peuvent-elles cohabiter? Le cas de la violence mutuelle.

Stéphane Guay - Professeur agrégé, École de criminologie, Université de Montréal

Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation dénonçant la violence conjugale comme un acte répréhensible, les couples ne perçoivent pas nécessairement les conduites à caractère violent comme un problème dans leur relation. Chez les jeunes couples, la violence peut même être interprétée comme un signe d'amour de la part des conjoints. Cette présentation tentera de faire la lumière sur les processus liant les divers types de violence conjugale, la perception de ceux-ci et l'adaptation des conjoints. Les implications sur le plan de la prévention seront également discutées.

2. Facteurs liés à la décision de quitter ou rester dans une relation violente

Natasha Dugal - Étudiante à la maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal

Dans un contexte où l'on parle de plus en plus de violence bi-directionnelle lorsqu'on pense à la violence conjugale, il en vient pertinent de se demander qui est la victime ou même s'il y a réellement présence d'une victime dans le couple. Ceci est d'autant plus vrai lorsque celle que l'on aurait appelé « victime » fait le choix de rester avec son agresseur. Dans quelle mesure la présence de violence vécue dans le couple détermine la rupture et quelles sont les autres variables qui entrent en ligne de compte? Cette présentation fera un survol des différentes théories expliquant la prise de décision de « partir » ou de « rester ».

VENDREDI 15 AVRIL 2011

Ateliers | SALLE A.1140

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT

50 ANS DE VICTIMOLOGIE

3. Entre la dénonciation de la violence conjugale sur la place publique et le vécu dans l'intimité : un hiatus à expliquer

Marie-Marthe Cousineau - Professeur titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

Depuis le début des années 1970, depuis plusieurs décennies donc, la dénonciation de la violence conjugale se fait sur la place publique et on prône, assez communément, sa criminalisation. Pourtant, elle continue de se vivre en secret, dans l'intimité du foyer, derrière des portes closes ou devant des yeux fermés. Son dévoilement se fait encore trop souvent du bout des lèvres, lorsque le danger atteint son apogée, parfois fatale. Notre contribution aura pour objet de réfléchir, tout haut, sur l'existence de ce hiatus entre la dénonciation publique et le vécu secret de cette problématique dont la gravité des conséquences, personnelles et sociales, n'est plus à démontrer.

16h30 – 18h

QUELLE VICTIME?

Jo-Anne Wemmers

Les victimes ne sont pas un groupe homogène. Dans le cadre de cet atelier, nous discuterons des grands enjeux reliés aux différents groupes de victimes qui se trouvent au Québec. Nous nous questionnerons sur les multiples besoins de chacun d'entre eux.

1. La voix des rescapés du génocide au Rwanda vivant au Québec

Callixte Kabayiza - Président de Page-Rwanda

2. Quelle réparation pour les victimes des crimes internationaux résidant au Québec

Amissi Manirabona - étudiant Post-doctorat au CICC

3. Les besoins des victimes collectives

Jo-Anne Wemmers - Professeure à l'École de Criminologie, Université de Montréal